

RAPPEL PREALABLE : l'eau est fournie par le Syndicat des Eaux de la Région de Dole basé à Rochefort Sur Nenon, et qui a comme délégataire LA SOGEDO. Donc la compétence est déléguée à ces derniers : syndicat et SOGEDO.

Pour autant, voilà les quelques informations que nous pouvons vous livrer.

Dès que la Commune a reçu les analyses complémentaires de l'ARS datant du 11 janvier 2019 reçues le 15 janvier 2019, sur un prélèvement du 27 novembre 2018, montrant cette anomalie de non-conformité aux pesticides Carbendazime (valeur trouvée 0.177 µg/l pour une valeur de qualité à 0.1 µg/l), nous avons interpellé la SOGEDO et ensuite l'ARS (Agence Régionale de la Santé), M. MARTIN. Ce dernier a confirmé les analyses et a indiqué que malgré tout l'eau restait potable. Le seuil de 60 mg/l norme d'eau potable n'étant pas dépassé.

Quelles sont les causes ? Pour l'instant, elles ne sont pas connues, pas forcément d'origine agricole, les produits utilisés pour nettoyer les façades et les toits pourraient être la cause. La sécheresse pourrait être aussi un élément à prendre en compte.

A noter que Dole en aval et le syndicat du moulin rouge en amont n'ont pas eu ce dépassement. Pour le syndicat des eaux de la région de Dole, c'est la première fois que ce dépassement de la qualité est apparu.

Les remèdes : l'ARS va réaliser de nouveaux prélèvements et elle nous informera si tout est rentré dans l'ordre ou pas.

Selon l'ARS à ce jour l'eau reste potable.

Voilà les quelques éléments en notre possession à ce jour.